



Frais resiliation free telecom

Par **faucher_old**, le **09/12/2007** à **13:04**

bonjour,

j'étais chez free telecom en degroupage total, et un jour je me suis retrouvée sans telephone, free ayant diagnostiqué qu'il s'agissait d'un problème avec la box, ils me proposent d'en envoyer une neuve. j'attends encore et encore, je les appelle , ils ne sont pas fichu de me donner un delai, à bout de patience je resilie. J'ai du payer beaucoup plus de telephone portable que d'habitude et en plus continuer à payer le service free, meme si je ne l'avais pas dans sa totalite. Ils me demandent des frais de résiliation alors que dans l'alea 15.4 des conditions gene (consultable sur leur site), il est indiqué que je ne suis pas tenue de les payer s'ils sont defayants. j'ai du quand meme les payer malgré les courriers envoyés, mais je trouve cela injuste, et j'estime avoir subi un préjudice. Pouvez vous verifier si j'ai raison et savoir si je peux entamer une procedure en justice ou si c'est peine perdu
merci de votre aide